



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 999-2012 ET 1000-2012

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 999-2012 intitulé « **Règlement décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2013)** ».

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QU'à sa séance extraordinaire du 10 décembre 2012, le Conseil a adopté le règlement numéro 1000-2012 intitulé « **Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2013** ».

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et qu'ils sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, ainsi que sur le site Internet de la Ville www.bromont.com à compter du 12 décembre 2012.

Donné à Bromont, ce 12^e jour de décembre 2012.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA